Paris, le 8 octobre 2018 N° 768

## Communiqué de presse

## « Cap Francexport : un nouveau levier pour relancer les exportations françaises vers 17 Etats cibles »

**Delphine Gény-Stephann,** secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Economie et des Finances, a présidé ce jour la cérémonie de signature solennelle du traité « *Cap Francexport* » qui vise à permettre aux entreprises françaises d'exporter plus facilement à destination de 17 Etats vers lesquels une défaillance du marché assurantiel de couverture des crédits-export de court terme a été constatée.

La secrétaire d'Etat a ainsi souligné qu'en : « rassemblant les meilleurs atouts de notre écosystème d'assurance export, Cap Francexport permettra de relancer les exportations vers 17 pays à destination desquels notre potentiel commercial est aujourd'hui loin d'être atteint ».

Quatre assureurs-crédit, Coface, Euler-Hermes, Groupama et Atradius, se sont ainsi engagés dans cette perspective, en s'associant à Bpifrance Assurance Export, qui réassurera, avec la garantie de l'Etat, leurs opérations d'assurance à destination de 17 Etats. Ainsi, *Cap Francexport* permettra de résoudre les difficultés constatées en bénéficiant du meilleur de l'expertise des assureurs privés et de l'expérience de l'assureur public Bpifrance.

Cette signature s'inscrit dans la droite ligne des annonces du Premier ministre à Roubaix, le 23 février dernier, lors de son discours consacré au soutien à l'export.

Face à une concurrence mondiale de plus en plus rude, la compétitivité de l'assurance des crédits-export est en effet devenue un levier majeur pour permettre aux entreprises françaises de conquérir de nouvelles parts de marché à l'international. Les entreprises françaises souhaitant s'engager dans la bataille de l'export peuvent ainsi bénéficier d'un écosystème particulièrement fertile, rassemblant financeurs et assureurs, publics et privés, agissant de manière complémentaire pour rendre l'offre française plus attractive.

Toutefois, en raison des risques importants associés à certains pays, le secteur assurantiel privé se montre parfois frileux à couvrir des crédits-exports de court terme. L'absence de couverture assurantielle conduit alors souvent à restreindre les canaux de financement des exportations de petites entreprises vers ces pays et à contraindre nombre d'entreprises d'abandonner des projets d'exportation.

Dans ce contexte, après six mois de travail, un dispositif, *Cap Francexport*, a été élaboré afin de permettre aux entreprises françaises d'exporter plus facilement à destination de 17 Etats vers lesquels une défaillance du marché assurantiel a été constatée (Angola Azerbaïdjan, Bangladesh, Bénin, Comores, Ethiopie, Guinée, Guinée équatoriale, Kazakhstan, Koweït, Malaisie, Mongolie, Niger, Nigeria, Oman, Ouzbékistan et Panama).

Contact presse:

Cabinet Gény-Stephann: 01 53 18 44 38 - rp.semef@cabinets.finances.gouv.fr